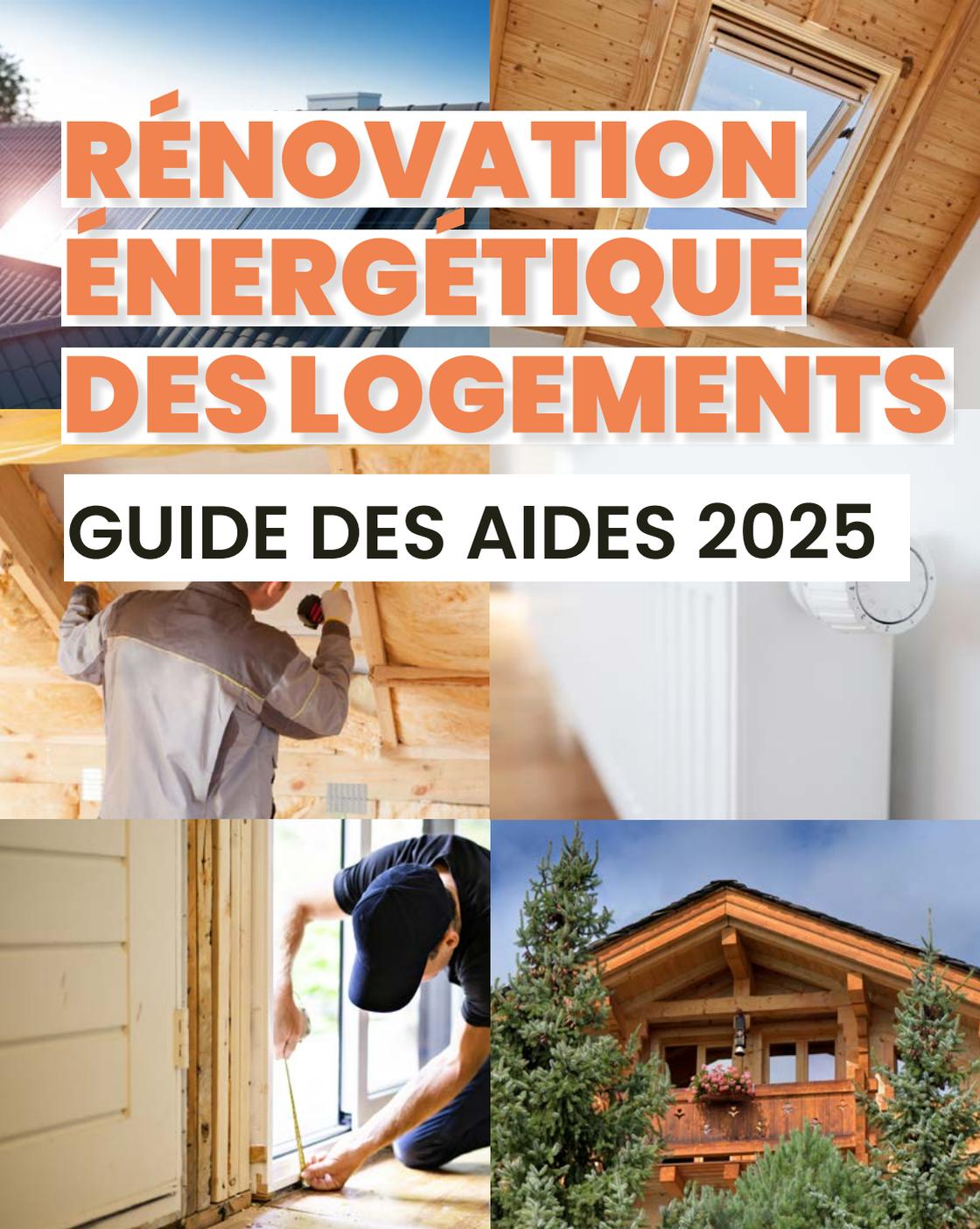


RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

GUIDE DES AIDES 2025



Pour les propriétaires occupants.

mise à jour février 2025

En route vers...

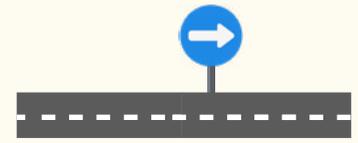
... la rénovation énergétique !

Suivez la route en empruntant le parcours qui vous correspond pour découvrir comment obtenir des aides pour rénover votre logement.

J'ai un projet de rénovation
OU
Je n'ai pas de projet en tête mais je m'interroge



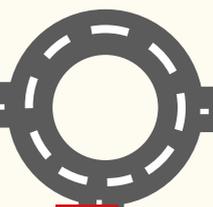
Je contacte
CaseRénov



Je dispose d'un audit énergétique ou je fais réaliser un passeport thermique **

Je réalise une rénovation d'ampleur*

Parcours n°1



Parcours n°2

Je réalise un geste d'isolation et/ou je change mon système de chauffage ou ECS.

CaseRénov m'accompagne et me conseille



Travaux de rénovation



Suite à l'audit énergétique ou à la réalisation du passeport thermique, le conseiller me présente les travaux à envisager, m'aide à prioriser et me renseigne sur les aides possibles.

Accompagnement et conseils par mon accompagnateur Rénov (cf. p6)

* Travaux à réaliser par des entreprises RGE.
** Dispositif de la CCPMB permettant de proposer un projet de rénovation

Diagnostic de Performance énergétique (DPE)

Un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique et climatique d'un logement en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre. Il donne une étiquette entre G (passoire thermique) et A (bâtiment basse consommation).

Le DPE doit être réalisé par un diagnostiqueur certifié.

Pour trouver un professionnel certifié, un annuaire est mis à disposition sur le site :

<https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action>



Le DPE a une durée de validité de 10 ans.



Exemple de DPE, données fictives non représentatives

DPE diagnostic de performance énergétique

adresse : 42 avenue de la République, 44000 Nantes
 type de bien : maison individuelle
 année de construction : 2003
 surface habitable : 550m²
 propriétaire : Jean Dupont
 adresse : place de la Mairie, 44000 Nantes

Performance énergétique

consommation (énergie primaire) : 216 kWh/m²/an
 émissions : 52 kg CO₂/m²/an

Étiquette : E

* Dont émissions de gaz à effet de serre : 52 kg CO₂/m²/an

Le logement émet 7 933 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 41 107 km parcourus en voiture. Le niveau d'émission est élevé. Les émissions de CO₂ les plus importantes sont dues à :

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Le coût total estimé en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 années (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, appareils ménagers) est de 2620€ à 3560€ par an.

Comment réduire ses factures d'énergie ?

Informations diagnostiqueur : PM Diagnosticos, 12 grande rue, 44000 NANTES, tel : 03 88 22 33 00, email : pierre@pm-diagnosticos.fr, n° de certification : FR41023049, organisme de certification : CERTIF 311

Exemples de DPE.

Exemple de DPE, données fictives non représentatives

Performance énergétique (logement)

Émissions de chaleur

toiture ou plafond : 34%
 murs : 9%
 ponts thermiques : 8%
 plancher bas : 20%

Performance de l'isolation

Étiquette : TRÈS BONNE

Système de ventilation en place

Ventilation mécanique contrôlée simple flux auto régulable.

Confort d'été (hors climatisation)*

Étiquette : BIEN

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

- bonne inertie du logement
- logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :

- Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.
- Faites isoler la toiture du bâtiment (rapprochez-vous de votre copropriétaire).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

- pompe à chaleur
- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseaux de chaleur vertueux
- chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Parcours n°1 : Rénovation d'ampleur

Parcours accompagné

Vous réalisez plusieurs postes de travaux (dont au moins 2 postes d'isolation) et les travaux permettent au minimum 2 sauts de classe énergétique (étiquette Diagnostic de Performance Energétique). Vous pouvez bénéficier de nombreuses aides cumulables. Découvrez-les.

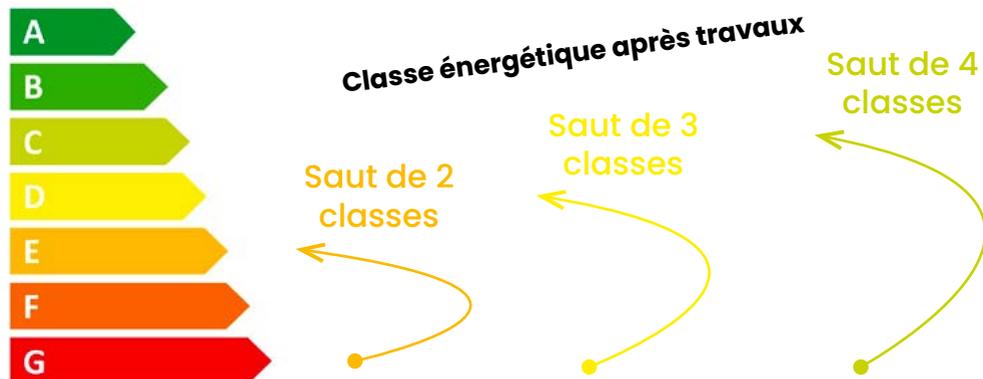


Un accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov' est **obligatoire** pour bénéficier de ces aides. Mon Accompagnateur Rénov' accompagne les particuliers dans leur projet de travaux de rénovation globale depuis l'élaboration du projet (audit énergétique, choix du scénario de travaux, etc.) jusqu'à la fin des travaux.

Trouver Mon Accompagnateur Rénov' : <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov>



Exemple de saut de classe énergétique :



1. Comparer son revenu fiscal de référence

Plafonds de ressources

Nbre de pers composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 17 173 €	jusqu'à 22 015 €	jusqu'à 30 844 €	> 30 844 €
2	jusqu'à 25 115 €	jusqu'à 32 197 €	jusqu'à 45 340 €	> 45 340 €
3	jusqu'à 30 206 €	jusqu'à 38 719 €	jusqu'à 54 592 €	> 54 592 €
4	jusqu'à 35 285 €	jusqu'à 45 234 €	jusqu'à 63 844 €	> 63 844 €
5	jusqu'à 40 388 €	jusqu'à 51 775 €	jusqu'à 73 098 €	> 73 098 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou **rose**

3. Se rendre

aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Pages 8 à 11

Jaune (revenu modeste)

Pages 12 à 15

Violet (revenu intermédiaire)

Pages 16 à 19

Rose (revenu élevé)

Pages 20 à 23

Parcours accompagné :

Rénovation d'ampleur

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
 <p>Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	2 sauts de classe (cf p.6)	80% du coût des travaux HT Max 32 000 €	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p> <p>Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
	3 sauts de classe	80% du coût des travaux HT Max 44 000 €	
	4 sauts de classe et plus	80% du coût des travaux HT Max 56 000 €	

+ Si votre logement est classé **F ou G** :

2 sauts de classe	10% du coût des travaux HT Max 4 000 € d'aide supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus) Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre la classe D au minimum. 	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p> <p>Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
3 sauts de classe	10% du coût des travaux HT Max 5 500 € d'aide supplémentaire		
4 sauts de classe et plus	10% du coût des travaux HT Max 7 000 € d'aide supplémentaire		



	15% du coût des travaux HT, Max 3 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné Gain énergétique supérieur à 35% 	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p>
--	---	---	--



	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes	<ul style="list-style-type: none"> Gain énergétique supérieur à 25% Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55
	25% du coût des travaux TTC, Max 4 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul



	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 2 000 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 • Entreprises partenaires du Fonds Air Bois • Label Flamme Verte 7 étoiles 	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur www.fonds-air-bois.fr
--	--	--	--



	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25
--	--	---	---



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	----------------------------------	-------------------	---------------------------------------



	Crédit à un taux de 0% Prêt de 50 000 € maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance
---	---	---	--

Attention : Le total des aides financières ne pourra pas dépasser **100%** du montant total des travaux TTC, sinon un écrêtement de Ma Prime Rénov sera effectué.



L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

100% du coût de l'accompagnement TTC Max 2 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné 	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
--	---	---

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
 au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Parcours accompagné : Rénovation d'ampleur

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
 <p>Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	2 sauts de classe (cf p.6)	60% du coût des travaux HT Max 24 000 €	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p> <p>Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
	3 sauts de classe	60% du coût des travaux HT Max 33 000 €	
	4 sauts de classe et plus	60% du coût des travaux HT Max 42 000 €	

+ Si votre logement est classé **F ou G** :

2 sauts de classe	10% du coût des travaux HT Max 4 000 € d'aide supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus) Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre <u>la classe D au minimum</u>. 	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p> <p>Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
3 sauts de classe	10% du coût des travaux HT Max 5 500 € d'aide supplémentaire		
4 sauts de classe et plus	10% du coût des travaux HT Max 7 000 € d'aide supplémentaire		



	10% du coût des travaux HT, Max 2 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné Gain énergétique supérieur à 35% 	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p>
--	---	---	--



	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes	<ul style="list-style-type: none"> Gain énergétique supérieur à 25% Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55
	20% du coût des travaux TTC, Max 3 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul



	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 1 500 € pour les habitants de Passy	Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 Entreprises partenaires du Fonds Air Bois Label Flamme Verte 7 étoiles	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur www.fonds-air-bois.fr
--	--	--	--



	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25
--	--	---	---



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	----------------------------------	-------------------	---------------------------------------



	Crédit à un taux de 0% Prêt de 50 000 € maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	---	---	--

Attention : Le total des aides financières ne pourra pas dépasser **80%** du montant total des travaux TTC, sinon une diminution de Ma Prime Rénov sera effectué.



L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

80% du coût de l'accompagnement TTC Max 1 600 €	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné 	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
---	---	---

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
 au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Parcours accompagné :

Rénovation d'ampleur

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
<p>maprimerénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	2 sauts de classe (cf p.6)	45% du coût des travaux HT Max 18 000 €	<p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov. Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
	3 sauts de classe	50% du coût des travaux HT Max 27 500 €	
	4 sauts de classe et plus	50% du coût des travaux HT Max 35 000 €	

+ Si votre logement est classé **F ou G** :

2 sauts de classe	10% du coût des travaux HT Max 4 000 € d'aide supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus) Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre <u>la classe D au minimum</u>. 	<p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov. Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
3 sauts de classe	10% du coût des travaux HT Max 5 500 € d'aide supplémentaire		
4 sauts de classe et plus	10% du coût des travaux HT Max 7 000 € d'aide supplémentaire		



	équivalent au montant de l'aide versée par Case Rénov max 1 000€	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné Gain énergétique supérieur à 35% 	<p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p>
--	--	---	---



	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes	<ul style="list-style-type: none"> Gain énergétique supérieur à 25% Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55
	20% du coût des travaux TTC, Max 2 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul



	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 1 000 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 • Entreprises partenaires du Fonds Air Bois • Label Flamme Verte 7 étoiles 	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur www.fonds-air-bois.fr
--	--	--	---



	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25
--	--	---	---



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	----------------------------------	-------------------	---------------------------------------



	Crédit à un taux de 0% Prêt de 50 000 € maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	---	---	--

Attention : Le total des aides financières ne pourra pas dépasser **80%** du montant total des travaux TTC, sinon une diminution de Ma Prime Rénov sera effectué.



L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

40% du coût de l'accompagnement TTC Max 800 €	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné 	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
---	---	---

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
 au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Parcours accompagné :

Rénovation d'ampleur

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
 <p>Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	2 sauts de classe (cf p.6)	10 % du coût des travaux HT Max 4 000 €	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p> <p>Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
	3 sauts de classe	15 % du coût des travaux HT Max 8 250 €	
	4 sauts de classe et plus	20 % du coût des travaux HT Max 14 000 € si DPE A>E 30 % du coût des travaux HT Max 21 000 € si DPE F/G	

+ Si votre logement est classé **F ou G** :

2 sauts de classe	10 % du coût des travaux HT Max 4 000 € d'aide supplémentaire	<ul style="list-style-type: none"> Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné (ci-dessus) Les travaux doivent permettre de sortir des classes F et G et d'atteindre <u>la classe D au minimum</u>. 	 <p>Accompagnement obligatoire par Mon Accompagnateur Rénov.</p> <p>Audit énergétique obligatoire. Possibilité de réaliser les travaux en 2 étapes et sur 5 ans maximum.</p>
3 sauts de classe	10 % du coût des travaux HT Max 5 500 € d'aide supplémentaire		
4 sauts de classe et plus	10 % du coût des travaux HT Max 7 000 € d'aide supplémentaire		



	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes	<ul style="list-style-type: none"> Gain énergétique supérieur à 25% Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRénov : 04 50 90 49 55
	20% du coût des travaux TTC, Max 1 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul

	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 500 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 • Entreprises partenaires du Fonds Air Bois • Label Flamme Verte 7 étoiles 	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur www.fonds-air-bois.fr
	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de Sallanches (uniquement pour les habitants de la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25
	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
	Crédit à un taux de 0% Prêt de 50 000 € maximum, Remboursement en 20 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference

Attention : Le total des aides financières ne pourra pas dépasser **50 %** du montant total des travaux TTC, sinon un écrêtement de Ma Prime Rénov sera effectué.



L'accompagnement par Mon Accompagnateur Rénov est obligatoire mais une partie peut être financée :

20% du coût de l'accompagnement TTC Max 400 €	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir l'aide Ma Prime Rénov parcours accompagné 	Prime octroyée simultanément à la demande d'aide Ma Prime Rénov
---	---	---

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
 au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Parcours n°2 : Rénovation par geste

Vous réalisez 1, 2 ou 3 types de travaux dont au moins l'installation ou le remplacement d'un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire ? Des aides peuvent vous être attribuées. Retrouvez-les ci-après.

Pour bénéficier de ces aides, il est obligatoire de fournir un DPE (Diagnostic de Performance Energétique) ou un audit énergétique.

Au 1^{er} Juillet 2024, les propriétaires de logements avec une étiquette énergétique F ou G n'auront plus accès à ces aides et seront orientés vers le parcours accompagné (Parcours n°1) pour réaliser une rénovation d'ampleur.



Si vous avez  des questions, contactez le service **CaseRénov !**

04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

1. Comparer son revenu fiscal de référence

Plafonds de ressources				
Nbre de pers composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 17 173 €	jusqu'à 22 015 €	jusqu'à 30 844 €	> 30 844 €
2	jusqu'à 25 115 €	jusqu'à 32 197 €	jusqu'à 45 340 €	> 45 340 €
3	jusqu'à 30 206 €	jusqu'à 38 719 €	jusqu'à 54 592 €	> 54 592 €
4	jusqu'à 35 285 €	jusqu'à 45 234 €	jusqu'à 63 844 €	> 63 844 €
5	jusqu'à 40 388 €	jusqu'à 51 775 €	jusqu'à 73 098 €	> 73 098 €

2. Identifier

la couleur correspondante à sa tranche de revenus
bleu, jaune, violet ou **rose**

3. Se rendre

aux pages correspondantes

Bleu (revenu très modeste)

Pages 26 à 29

Jaune (revenu modeste)

Pages 30 à 33

Violet (revenu intermédiaire)

Pages 34 à 37

Rose (revenu élevé)

Pages 38 à 41

Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements	
	Chaudière granulés	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Entreprises RGE* 	Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	Chaudière bûches	3 750 €		
	Poêle à granulés ou à bûches	1 250 €		
	Insert à bûches ou à granulés	1 250 €		
	Chauffage solaire thermique	10 000 €		
	Chauffe-eau solaire thermique	4 000 €		
	Pompe à chaleur air/eau	5 000 €		
	Pompe à chaleur géothermique	11 000 €		
	Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €		
Raccordement à un réseau de chaleur	1 200 €			
	Exemple : À partir de 4 000 € pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	25 % du coût des travaux TTC Max 4 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul	
	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 2 000 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 • Entreprises partenaires du Fonds Air Bois • Label Flamme Verte 7 étoiles 	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur https://www.fonds-air-bois.fr/	
	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25 	

	Remplacement des menuiseries en simple vitrage	100 €/équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Entreprises RGE* • Remplacer un système de chauffage en 1^{er} geste obligatoire 	Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	Isolation des murs par l'extérieur	75 €/m2 (100 m² max)		
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m2		
	Isolation des rampants de toiture	25 €/m2		
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m2		
	VMC double flux	2 500 €		
	Dépose d'une cuve à fioul	1 200 €		
	Audit énergétique	500 €		
	Exemple : À partir de 8 €/m² pour l'isolation des murs <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>		<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-prim-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes		<ul style="list-style-type: none"> • Gain énergétique supérieur à 25% • Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55
	TVA réduite à 5,5% sur les devis		Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
	Prêt de : 15 000 € maximum pour 1 poste de travaux 25 000 € maximum pour 2 postes de travaux 30 000 € maximum pour 3 postes de travaux Remboursement en 15 ans maximum		<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
- <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements	
	Chaudière granulés	3 850 €	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Entreprises RGE* 	Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	Chaudière bûches	3 150 €		
	Poêle à granulés ou à bûches	1 000 €		
	Insert à bûches ou à granulés	750 €		
	Chauffage solaire thermique	8 000 €		
	Chauffe-eau solaire thermique	3 000 €		
	Pompe à chaleur air/eau	4 000 €		
	Pompe à chaleur géothermique	9 000 €		
	Chauffe-eau thermodynamique	800 €		
	Raccordement à un réseau de chaleur	800 €		
	Exemple : À partir de 4 000 € pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html	
	20% du coût des travaux TTC Max 3 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul	
	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 1 500 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 • Entreprises partenaires du Fonds Air Bois • Label Flamme Verte 7 étoiles 	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur https://www.fonds-air-bois.fr/	

	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25
--	--	---	---

	Remplacement des menuiseries en simple vitrage	80 €/équipements	<ul style="list-style-type: none"> • Logement de plus de 15 ans • Entreprises RGE* • Remplacer un système de chauffage en 1^{er} geste obligatoire 	Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	Isolation des murs par l'extérieur	60 €/m2 (100 m² max)		
	Isolation des murs par l'intérieur	20 €/m2		
	Isolation des rampants de toiture	20 €/m2		
	Isolation des toitures terrasses	60 €/m2		
	VMC double flux	2 000 €		
	Dépose d'une cuve à fioul	800 €		
	Audit énergétique	400 €		
	Exemple : À partir de 8 €/m² pour l'isolation des murs Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.		<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes		<ul style="list-style-type: none"> • Gain énergétique supérieur à 25% • Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55
	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise	
	Prêt de : 15 000 € maximum pour 1 poste de travaux 25 000 € maximum pour 2 postes de travaux 30 000 € maximum pour 3 postes de travaux Remboursement en 15 ans maximum		<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
 - <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
 au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
	Chaudière granulés	2 100 €	<ul style="list-style-type: none"> Logement de plus de 15 ans Entreprises RGE* <p>Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : maprimerenov.gouv.fr</p>
	Chaudière bûches	1 400 €	
	Poêle à granulés ou à bûches	750 €	
	Insert à bûches ou à granulés	500 €	
	Chauffage solaire thermique	4 000 €	
	Chauffe-eau solaire thermique	2 000 €	
	Pompe à chaleur air/eau	3 000 €	
	Pompe à chaleur géothermique	6 000 €	
	Chauffe-eau thermodynamique	400 €	
	Raccordement à un réseau de chaleur	400 €	
	<p>Exemple : À partir de 2 500 € pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Entreprises RGE* 	<p>Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Primesenergie.fr/simulation-primes-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	<p>20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	<p>Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul</p>
	<p>50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 1 000 € pour les habitants de Passy</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 Entreprises partenaires du Fonds Air Bois Label Flamme Verte 7 étoiles 	<p>Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur https://www.fonds-air-bois.fr/</p>
	<p>Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert</p>	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25

	Remplacement des menuiseries en simple vitrage	40 €/équipements	<ul style="list-style-type: none"> Logement de plus de 15 ans Entreprises RGE* Remplacer un système de chauffage en 1^{er} geste obligatoire 	Inscription et dépôt d'un dossier sur le site : maprimerenov.gouv.fr
	Isolation des murs par l'extérieur	40 €/m2 (100 m² max)		
	Isolation des murs par l'intérieur	15 €/m2		
	Isolation des rampants de toiture	15 €/m2		
	Isolation des toitures terrasses	40 €/m2		
	VMC double flux	1 500 €		
	Dépose d'une cuve à fioul	400 €		
	Audit énergétique	300 €		
	Exemple : À partir de 8 €/m² pour l'isolation des murs <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>		<ul style="list-style-type: none"> Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-prim-energie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000€ pour 4 postes		<ul style="list-style-type: none"> Gain énergétique supérieur à 25% Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55

	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
--	---	-------------------	---------------------------------------

	Prêt de : 15 000€ maximum pour 1 poste de travaux 25 000€ maximum pour 2 postes de travaux 30 000€ maximum pour 3 postes de travaux Remboursement en 15 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference
---	---	---	--

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
- <https://france-renov.gouv.fr/annuaire-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis



Si vous avez des questions, contactez le service CaseRénov
au 04 50 90 49 55 - energiehabitat@ccpmb.fr

Le montant définitif des primes ne peut être donné que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

Rénovation par geste

	Montant de l'aide	Conditions**	Démarches et renseignements
	Exemple : À partir de 2 500 € pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-primenesnergie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	20% du coût des travaux TTC Max 1 000 € + bonus de 1 000 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau ou géothermique), d'un système solaire thermique ou d'une pompe à chaleur hybride gaz (si un contrat avec 50% de gaz renouvelable est souscrit)	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'une chaudière fioul par un autre système de chauffage 	Fonds Air Transition Fioul : Dossier à télécharger sur https://ccpmb.fr/quitterlefioul
	50% du coût des travaux TTC Max 2 000 € + bonus de 500 € pour les habitants de Passy	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un système de chauffage bois antérieur à 2005 • Entreprises partenaires du Fonds Air Bois • Label Flamme Verte 7 étoiles 	Fonds Air Bois : Dossier à télécharger sur https://www.fonds-air-bois.fr/
	Aide au raccordement : 400 € de la CCPMB et 800 € par la régie de gaz de sallanches (uniquement pour les habitants la commune). 400 € de la CCPMB et 400 € de GRDF si installation d'une chaudière très haute performance 1 000 € de GRDF et Fonds Air Fioul de la CCPMB si installation d'une pompe à chaleur hybride 1 000 € de la CCPMB si souscription à un contrat de gaz vert	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer d'une chaudière fioul 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les habitants de Sallanches, à la Régie de Gaz et Electricité au 04 50 58 01 44 • Pour les habitants de Megève, Demi-Quartier, Combloux, Saint-Gervais et Passy, auprès de GRDF au 06 07 29 05 25
	Exemple : À partir de 8 €/m² pour l'isolation des murs <i>Pour les autres montants : calculer sur les sites ci-après.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises RGE* 	Avant de signer le devis, déposer un dossier sur l'un des sites suivants : - Primesenergie.fr/simulation-primenesnergie - Prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html
	20% du coût des travaux TTC Max 2 000 € pour 1 poste de travail, 4 000 € pour 2 postes, 6 000 € pour 3 postes et 8 000 € pour 4 postes	<ul style="list-style-type: none"> • Gain énergétique supérieur à 25% • Travaux éligibles : isolation des murs, du toit, du plancher bas et remplacement des menuiseries 	Dossier à monter auprès du service CaseRénov. Contacter CaseRenov : 04 50 90 49 55



	TVA réduite à 5,5% sur les devis	Pas de conditions	Calculée sur le devis de l'entreprise
---	---	-------------------	---------------------------------------



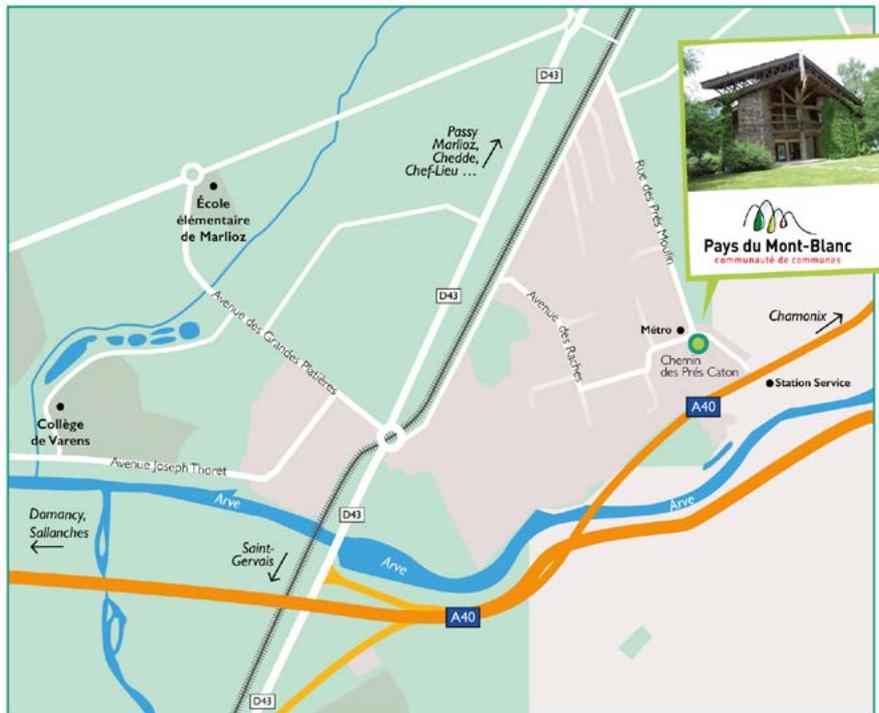
	Prêt de : 15 000 € maximum pour 1 poste de travaux 25 000 € maximum pour 2 postes de travaux 30 000 € maximum pour 3 postes de travaux Remboursement en 15 ans maximum	<ul style="list-style-type: none"> • Professionnels RGE* 	Se rapprocher de son établissement bancaire et lui fournir les formulaires «emprunteur» et «entreprise» disponibles sur <i>ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-reference</i>
---	--	---	--

* RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Annuaire des différents professionnels certifiés RGE :
- <https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/artisan-rge-architecte>

** Vérifier les critères de performances des matériaux et matériels avant de signer les devis

Pour plus d'infos



ccpmb.fr
energiehabitat@ccpmb.fr
04 50 90 49 55
le lundi de 13h30 à 17h,
le mercredi de 8h30 à 12h
le vendredi de 8h30 à 12h

un service de



avec le soutien de



haute
savoie
le Département